

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} JUILLET AU 31 DECEMBRE 2017

2017

République Française

**Septembre
Octobre
Novembre
Décembre**

SOMMAIRE

Service de l'Administration Générale

SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
BUREAU DU 20 SEPTEMBRE 2017		
1	Convention de mise à disposition d'épaves dépolluées	6
2	Convention d'utilisation du gymnase du collège de Neuillé Pont Pierre	6
3	Accord-cadre pour la fourniture et livraison de pièces détachées pour les véhicules et engins du parc roulant du SDIS	6
4	Acquisition de véhicules légers avec aménagements	6
5	Convention d'échange de moyens avec le lycée de Fondettes - mise à disposition d'infrastructures du CEFOR	6
6	Indemnisation RC – remboursement de deux paires de lunettes pour des sapeurs-pompiers du CPI de Chambourg-sur-Indre	6
7	Indemnisation RC – remboursement d'un robot nettoyeur de la piscine du centre aquatique du lac	7
8	Prolongation de la mise à disposition exceptionnelle d'un logement du parc du SDIS 37	7
9	Marché négocié Maintenance du système de traitement de l'alerte	7
BUREAU DU 25 OCTOBRE 2017		
10	Mise à disposition exceptionnelle de logement du parc du SDIS d'Indre-et-Loire	7
11	Convention de mise à disposition des installations sportives de la commune de Monts	7
12	Convention de mise à disposition des installations sportives de la Ville de Montlouis-sur-Loire	7
13	Convention de mise à disposition des installations sportives sur la commune de Sonzay	8
14	Convention de mise à disposition du gymnase du CSP Loches	8
15	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile - peloton cynotechnique	8
16	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile - peloton cynotechnique	8
17	Ventes n° 2 de 2017 de véhicules et équipements	8
18	Réforme n° 3 (mobilier et électroménager)	9
19	Réforme n° 4 de matériels (informatiques)	9
20	Réforme n° 5 d'équipements de protection individuelle (rangers)	9
21	Revalorisation des tarifs relatifs aux interventions ne se rattachant pas directement aux missions du SDIS – tarification 2018 et années suivantes	9
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 OCTOBRE 2017		
22	Modification du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI)	11
BUREAU DU 15 NOVEMBRE 2017		
23	Modification des tarifs du SDIS 37 pour les prestations liées à la formation	1
24	Cession à titre gratuit de l'ancien centre de secours de Ste Maure de Touraine	11
25	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels du SDIS 37 à l'Association Sapeurs-Lipopette	11
26	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	12
27	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	12
28	Mise à disposition exceptionnelle de logement du parc du SDIS d'Indre-et-Loire	12
29	Mise à disposition exceptionnelle de logement du parc du SDIS d'Indre-et-Loire	12
30	CS Le Ridellois - Acquisition d'un bâtiment	12
31	Emprunt 2017 du SDIS – Consultation et analyse des offres des banques	12

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2017		
32	Décision modificative N° 1 – Exercice 2017	13
33	Répartition des contingents communaux 2018	13
34	Renouvellement de la Convention Réseau R3SGC	13
35	Adhésion du SDIS au régime d'assurance chômage	13
36	Communication du rapport annuel d'activité des sapeurs-pompiers volontaires pour l'année 2016	13
BUREAU DU 13 DECEMBRE 2017		
37	Renouvellement des conventions entre le SDIS et le CNPE de Chinon	14
38	Acceptation d'un don de matériel	14
39	Ventes n° 3 de 2017 de véhicules équipements et compresseurs	14
40	Adhésion à l'association des acheteurs publics	14
41	Avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité – extension du périmètre aux actes budgétaires	15
42	Convention de partenariat avec l'UGAP définissant les modalités de satisfaction des besoins des SDIS du Centre Val de Loire	15
43	Convention relative aux concours externes des épreuves d'accès au grade de caporal de sapeur-pompier professionnel organisé par le SDIS D'ILLE ET VILAINE au titre de l'année 2018	15
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2017		
44	Décision Modificative N° 2 exercice 2017	15
45	Paiement des dépenses avant l'adoption du Budget Primitif 2018	15
46	Suppression de trois contrats emplois d'avenir	16
47	Suppression d'un poste de sapeur-pompier professionnel mis à disposition du Ministère de l'Intérieur	16
48	Ajustements de l'organigramme du SDIS 37	16
49	Mise en place d'astreintes opérationnelles dans le régime de la garde opérationnelle	16
50	Modalités de recrutement des agents contractuels	16
51	Transformations de postes au titre de l'année 2018	16
52	Compétences assumées par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dans le cadre du socle commun	17
	ANNEXES	19
	ARRETES DU PRESIDENT	

DOSSIER N° 1

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EP AVES DEPOLLUEES
PAR LA STE CARECO/ADCO**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention de mise à disposition d'épaves dépolluées au profit du SDIS d'Indre-et-Loire et plus précisément au CSP Sud Agglo.

DOSSIER N° 2

**MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COLLEGE DU PARC DE
NEUILLE PONT PIERRE POUR LE CS DE NEUILLE PONT PIERRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention d'utilisation du gymnase du collège du Parc de Neuillé-Pont-Pierre pour la période du 1er septembre 2017 au 30 juin 2018.

DOSSIER N° 3

**AOO – ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES
POUR LES VEHICULES ET ENGINS DU PARC ROULANT DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement relatifs à l'accord cadre pour la fourniture et livraison de pièces détachées pour les véhicules et engins du parc roulant du SDIS 37.

DOSSIER N°4

AOO – ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS AVEC AMENAGEMENTS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement relatifs à l'accord cadre pour l'acquisition de véhicules légers avec aménagements.

DOSSIER N°5

**CONVENTION D'ÉCHANGE DE MOYENS AVEC LE LYCEE DE FONDETTES
MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES DU CEFOR**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention d'échange de moyens avec le Lycée d'enseignement général et technique agricole Tours-Fondettes Agrocampus (EPLEFPA).

DOSSIER N°6

**INDEMNISATION RC – REMBOURSEMENT DE DEUX PAIRES DE LUNETTES POUR
DES SAPEURS POMPIERS DU CPI DE CHAMBOURG SUR INDRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à indemniser deux sapeurs-pompiers volontaires du CPI de Chambourg-sur-Indre pour un montant respectivement de 389,34 euros TTC et 48,00 euros TTC correspondant au restant à charge du remplacement de leurs lunettes, cassées lors de leur activité de sapeur-pompier.

DOSSIER N°7

INDEMNISATION RC - REMBOURSEMENT D'UN ROBOT NETTOYEUR DE LA PISCINE DU CENTRE AQUATIQUE DU LAC

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à indemniser le Centre aquatique du Lac pour un montant de 788,64 € correspondant à la facture de réparation du nettoyeur de la piscine, endommagé par les sapeurs-pompiers.

DOSSIER N°8

PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE D'UN LOGEMENT DU PARC DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer le renouvellement du bail d'occupation d'un bien du SDIS avec un agent pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2017.

DOSSIER N°9

MARCHE NEGOCIE MAINTENANCE DU SYSTEME DE TRAITEMENT DE L'ALERTE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement relatifs au marché de maintenance préventive, curative et évolutive du système de traitement de l'alerte.

**RÉUNION DE BUREAU
DU 25 OCTOBRE 2017**

DOSSIER N°10

MISE A DISPOSITION DE LOGEMENT DU PARC DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à conclure un bail d'occupation d'un bien du SDIS avec un agent sapeur-pompier professionnel, jusqu'au 31 décembre 2017.

DOSSIER N°11

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE DE MONTS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer au nom du SDIS37 la convention d'utilisation de l'équipement sportif avec la commune de Monts.

DOSSIER N°12

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE MONTLOUIS SUR LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer au nom du SDIS37 la convention d'utilisation de l'équipement sportif avec la ville de Montlouis-sur-Loire.

DOSSIER N°13**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE SONZAY**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer au nom du SDIS37 la convention d'utilisation de l'équipement sportif avec la commune de Sonzay.

DOSSIER N°14**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASE DU CSP DE LOCHES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention de mise à disposition de locaux du CSP de Loches avec l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) de Loches.

DOSSIER N°15**INDEMNISATION AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RC PELOTON CYNOTECHNIQUE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à indemniser le sapeur-pompier professionnel du montant total des frais vétérinaire avancés, soit la somme de 135,70 euros TTC.

DOSSIER N°16**INDEMNISATION AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RC PELOTON CYNOTECHNIQUE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à indemniser le sapeur-pompier professionnel du montant total des frais vétérinaire avancés, soit la somme de 91,60 euros TTC.

DOSSIER N°17**VENTES N°2 DE 2017 DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent la vente pour 580 € des quatre véhicules et leurs équipements dont la liste figure en annexe.

La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2017, des biens vendus, s'élèvent aux sommes suivantes :

ARTICLE	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2017	VNC au 31/12/2017	Prix de vente	Plus-value
S/total article 21561	45 715,37 €	0,00 €	45 715,37 €	0,00 €	580,00 €	580,00 €
TOTAL	45 715,37 €	0,00 €	45 715,37 €	0,00 €	580,00 €	580,00 €

DOSSIER N°18**REFORME N°2 (MOBILIERS ET ELECTROMENAGER)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des véhicules et équipements dont la liste est jointe en annexe. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2017, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2017	VNC au 31/12/2017
S/Total article 21578	6 841,12 €	456,00 €	4 560,49 €	2 280,63 €
S/Total article 2184	3 226,41 €	166,65 €	2 886,54 €	339,87 €
S/Total article 2188	4 143,93 €	232,36 €	3 776,43 €	367,50 €
Total	14 211,46 €	855,01 €	11 223,46 €	2 988,00 €

DOSSIER N°19**REFORME N°4 DE MATERIELS (INFORMATIQUES)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe ainsi que leur retrait du patrimoine de l'établissement.

La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2017, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2017	VNC au 31/12/2017
S/total article 2184	6 524,88 €	0,00 €	6 524,88 €	0,00 €
TOTAL	6 524,88 €	0,00 €	6 524,88 €	0,00 €

DOSSIER N°20**REFORME N°5 D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (RANGERS)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des équipements de protection individuelle dont la liste figure en annexe ainsi que leur retrait du patrimoine de l'établissement.

La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2017, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2017	VNC au 31/12/2017
S/total article 21568	48 197,38 €	3 131,91 €	38 436,74 €	9 760,64 €
TOTAL	48 197,38 €	3 131,91 €	38 436,74 €	9 760,64 €

DOSSIER N°21**REVALORISATION DES TARIFS RELATIFS AUX INTERVENTIONS NE SE RATTACHANT PAS DIRECTEMENT AUX MISSIONS DU SDIS – TARIFICATION 2018 ET ANNEES SUIVANTES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- approuvent la tarification des opérations de lutte contre les pollutions (I) et la nouvelle tarification des interventions payantes (II)

- approuvent la nouvelle tarification des coûts horaires conformément aux indications du tableau ci-dessous (III)

- en ce qui concerne les matériels, décident d'appliquer l'indexation sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages incluant le tabac. Ces montants sont arrondis à l'euro selon la règle d'arrondi (à l'euro supérieur pour décimale supérieure ou égale à 50, et à l'euro inférieur pour le cas inverse).

Cette tarification sera applicable à compter du 1er janvier 2018.

I – Tarification des opérations de lutte contre les pollutions

Facturation des consommables		
Produit absorbant	20 kg	15
Feuille absorbante	100 feuilles	100 €
Boudin absorbant	unité	50 €
Nettoyage des matériels souillés par un polluant par une entreprise spécialisée	Frais réels	
Remplacement des matériels souillés par le polluant ne pouvant être nettoyés		
Autres consommables		
Ravitaillement des Personnels		

II - Forfaits pour certaines interventions payantes :

Le forfait intègre globalement les frais de personnels et l'usage des matériels.

Désignation	Montant proposé au 01/01/2018
Destruction d'insectes (sans échelle aérienne) hors situation dangereuse pour les personnes	128 €
Déplacement pour ouverture de porte sans danger imminent (si EPSA, le coût supplémentaire est non inclus)	182 €
Déplacement pour ascenseur bloqué hors urgence	202 €
Déplacement pour assistance d'animaux sauf animaux en détresse	131 €
Déplacement pour déclenchement intempestif d'alarme	202 €
Epuisement de locaux par heure	131 €
Levées de doute en remplacement pour indisponibilité immédiate d'une société de télésurveillance ou téléalarme (hors missions de secours avérées relevant de la gratuité)	202 €

III – Barème des autres interventions payantes :

Types de moyens engagés	Personnels nécessaires pour servir l'engin (en sapeur-pompier)	Montant proposé au 01/01/2018
Moyens de lutte contre l'incendie et secours routiers : (fourgon pompe tonne, camion-citerne feu de forêt, véhicule de première intervention, camion-citerne grande capacité, engin grande puissance mousse...)	4 à 8	141 €
Moyens élévateurs : (échelle pivotante automatique, échelle pivotante semi automatique, bras élévateur articulé...)	2 ou 3	313 €
Moyens de secours à victime : (véhicule de secours aux victimes, véhicule + sacs PS...)	3 ou 4	101 €
Moyens de secours : VRM, VLI	1	61 €
Moyens d'épuisement : (groupe d'épuisement, moto pompe flottante, moto pompe remorquable...)	3	31 €
Véhicules de liaison : (véhicule léger, véhicule léger tout terrain ou camionnette de transport...)	2	41 €
Moyens divers : - Véhicule tout usage - Embarcation de sauvetage - Groupe électrogène	3 ou 4 4 2	61 € 71 € 26 €
Moyens spéciaux : (véhicule d'assistance respiratoire, véhicule antipollution, cellule d'énergie, véhicule des plongeurs, appareils de plongée, poste médical avancé...)	Effectif variable (minimum 2)	141 €
Moyens d'alimentation en eau : prêt de tuyaux (20 m au lieu de 100 m) - Tuyaux 45 par 20 mètres/jour - Tuyaux 70 par 20 mètres/jour - Tuyaux 110 par 20 mètres/jour		21 €/jour 41 €/jour 101 €/jour
Prêt de matériels après sinistre : (bâche, barrage, réservoir, étais...)		21 € pour 3 jours et 21 € par journée supplémentaire

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 OCTOBRE 2017**

DOSSIER N° 22

**MODIFICATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE
CONTRE L'INCENDIE (RDDECI)**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- donnent un avis favorable à la modification du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie qui fixe définitivement à 400 m (au lieu de 200 m) la distance maximale du premier point d'eau incendie par rapport aux habitations individuelles d'une surface inférieure ou égale à 250 m² et isolées de 5 mètres de tout autre bâtiment (1^{ère} ligne du tableau figurant en annexe 1 du RDDECI concernant les bâtiments d'habitation en pièce jointe).

**REUNION DU BUREAU
DU 15 NOVEMBRE 2017**

DOSSIER N° 23

**MODIFICATION DES TARIFS DU SDIS 37 POUR DES PRESTATIONS
LIEES A DE LA FORMATION**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- approuvent la nouvelle tarification des prestations liées à de la formation au profit des entreprises et des administrations. Les tarifs, dont le détail figure en annexe, seront applicables à compter du 1er janvier 2018.

DOSSIER N° 24

**CESSION A TITRE GRATUIT DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS
DE STE MAURE DE TOURAINE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS de l'ancien centre de secours sis 2, rue Anatole France à SAINTE MAURE DE TOURAINE ;
- acceptent la cession à titre gracieux à la commune de SAINTE MAURE DE TOURAINE ;
- imputent la dépense d'un montant de 317 338,18 € au compte de subvention d'équipement en nature 20442 Bâtiments et installations chapitre 041 « opérations patrimoniales » ;
- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer tous les documents y afférents.

DOSSIER N° 25

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIELS DU SDIS 37
A L'ASSOCIATION SAPEURS-LIPOPETTE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention de mise à disposition de locaux et de matériels avec l'association Sapeurs-Lipopette.

Celle-ci prendra effet à compter de sa signature. Elle sera conclue pour une durée d'1 an et renouvelable par tacite reconduction sans toutefois excéder 4 ans.

DOSSIER N° 26

**INDEMNISATION AUTO ASSURANCE DU SDIS
EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- émettent un avis défavorable à l'indemnisation du sapeur-pompier volontaire du centre de secours du Castelrenaudais, victime du vol de son vélo au centre de secours.

DOSSIER N° 27

**INDEMNISATION AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE
DE RESPONSABILITE CIVILE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- émettent un avis défavorable à l'indemnisation du sapeur-pompier professionnel du CSP du Sud de l'Agglo, dont le portable a été cassé lors de la manœuvre du 21 juillet 2017.

DOSSIER N° 28

**MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LOGEMENT
DU PARC DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à conclure un bail d'occupation d'un bien du SDIS avec l'agent. Cette mise à disposition, exceptionnelle et temporaire, sera d'une durée de 3 mois à compter du 1er novembre 2017.

DOSSIER N° 29

MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LOGEMENT DU PARC DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à conclure un bail d'occupation d'un bien du SDIS avec l'agent. Cette mise à disposition, exceptionnelle et temporaire, sera d'une durée de 3 mois à compter du 10 novembre 2017, renouvelable 1 fois.

DOSSIER N° 30

CENTRE DE SECOURS LE RIDELLOIS – ACQUISITION D'UN BATIMENT

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- acceptent l'acquisition d'une propriété située en face du centre de secours du Ridellois, appartenant au Conseil départemental afin d'installer les bureaux, la salle de réunion et le foyer du centre de secours ;

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer les documents nécessaires à l'opération, notamment la convention de viabilisation et l'acte notarié. Les frais afférents étant à la charge du SDIS.

DOSSIER N° 31

**EMPRUNT 2017 DU SDIS
CONSULTATION ET ANALYSE DES OFFRES DES BANQUES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le président à signer le contrat d'emprunt au nom du SDIS avec le Crédit Agricole Touraine Poitou à hauteur d'un million d'euros (1 000 000 €) d'une durée de 20 ans précédée d'une phase de mobilisation des fonds (différé d'amortissement), courant jusqu'au 31 décembre 2018 dont le projet est annexé à la présente délibération et à procéder ultérieurement, sans autre délégation, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution de l'emprunt prévues au contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

DOSSIER N° 32

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2017

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- *approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n°1 de 2017 jointe et ses annexes ;*
- *actualisent les autorisations de programme (A.P.) et les crédits de paiement des opérations listées ;*
- *autorisent l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 71 248 € à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire.*

DOSSIER N° 33

REPARTITION DES CONTINGENTS COMMUNAUX 2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- *arrêtent le montant global des contributions communales de l'année 2018 à la somme de 10 673 020 € (soit une hausse de 0,00 % par rapport à 2017)*
- *décident de répartir ce montant à partir du nouveau mode calcul (90 % potentiel Fiscal et 10 % Population avec un plafonnement à 2 % pour les communes ayant une évolution plus favorable de leur environnement et une variation à 0 % pour celles ayant une évolution moins favorable) entre toutes les communes sur la base du contingent 2017, augmenté de 0,00 %.*
- *valident le tableau ci-après annexé.*

DOSSIER N° 34

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU RESEAU R3SGC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- *décident de reconduire la convention au réseau R3SGC et son avenant pour une période de un an.*

DOSSIER N° 35

**ADHESION DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE
AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- *décident d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2018 à l'assurance chômage*
- *autorisent Le Président du Conseil d'Administration à signer le contrat d'adhésion*
- *imputent les dépenses sur le budget du SDIS (chapitre 012 – article 6454 cotisations aux ASSEDIC).*

DOSSIER N° 36

**COMMUNICATION POUR INFORMATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ANNEE 2016**

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du rapport annuel d'activité des sapeurs-pompiers volontaires pour l'année 2016.

DOSSIER N° 37

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS ENTRE LE SDIS
ET LE CNPE DE CHINON**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer les conventions entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire et Electricité de France (E.D.F) pour le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Chinon ayant son siège social à AVOINE, pour une durée de trois ans.

Les trois conventions ont pour objet de :

- définir un partenariat entre le CNPE et le SDIS 37 relatif aux modalités d'intervention des sapeurs-pompiers et au soutien technique mutuel ;
- fixer la participation financière du CNPE dans la consolidation de la couverture opérationnelle de son site de CHINON ;
- mettre à disposition du CNPE un officier de sapeur-pompier, expert auprès de la Direction du site.

DOSSIER N° 38

ACCEPTATION D'UN DON DE MATERIEL

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- acceptent le don, à titre gratuit, de la société CITERNEO d'une citerne souple de réserve incendie de 30 m3 d'une valeur de 1 495,90 € TTC ;
- imputent la dépense d'un montant de 1 495,90 € au compte 21568 « autres matériels d'incendie et de secours » et la recette au compte 131 « subventions d'équipement transférables » article 1318 « Autres » du même montant au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » ;
- autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à ce don.

DOSSIER N° 39

VENTES N° 3 DE 2017 DE VEHICULES, EQUIPEMENTS ET COMPRESSEURS

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- autorisent la vente pour 26 840 € des vingt-deux véhicules et leurs équipements ainsi que les 4 compresseurs dont la liste figure en annexe.

La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2017, des biens vendus, s'élèvent aux sommes suivantes :

ARTICLE	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2017	VNC au 31/12/2017	Prix de vente	Plus/Moins value
S/total article 21561	1 071 910,65 €	12 619,00 €	1 015 500,65 €	56 410,00 €	24 400,00 €	- 32 010,00 €
S/total article 21578	73 394,65 €	3 785,00 €	64 706,56 €	8 688,09 €	2 440,00 €	- 6 248,09 €
TOTAL	1 145 305,30 €	16 404,00 €	1 080 207,21 €	65 098,09 €	26 840,00 €	- 38 258,09 €

DOSSIER N° 40

ADHESION A L'ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration :

- à adhérer au nom du SDIS 37 à l'Association des Acheteurs Publics(AAP) pour un montant annuel de 290 € ;
- à désigner un référent du SDIS 37 auprès de l'Association des Acheteurs Publics (AAP) ;
- à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

DOSSIER N° 41

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE
DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
EXTENSION DU PERIMETRE AUX ACTES BUDGETAIRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- *approuvent l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État ;*
- *donnent pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.*

DOSSIER N° 42

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UGAP
DEFINISSANT LES MODALITES DE SATISFACTION DES BESOINS
DES SDIS DU VENTRE VAL DE LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- *autorisent le Président à signer la nouvelle convention partenariale auprès de l'UGAP pour 2018-2022.*
- *acceptent le principe de conventionnement avec l'UGAP pour la mise en place, au cas par cas à la demande du SDIS, d'un régime d'avance autorisant le versement de tout ou partie des sommes dues en amont de la livraison ;*
- *fixent le taux d'avance à 100% applicable exclusivement aux commandes dont la date de livraison excède le 10 décembre de l'année considérée.*

DOSSIER N° 43

**CONVENTION RELATIVE AUX CONCOURS EXTERNES DES EPREUVES
D'ACCES AU GRADE DE CAPORAL DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL ORGANISE
PAR LE SDIS D'ILLE ET VILAINE AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- *autorisent le Président à signer la convention relative aux concours externes des épreuves d'accès au grade de caporal de sapeur-pompier professionnel organisé par le SDIS de l'Ille et Vilaine, au titre de l'année 2018.*

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 DECEMBRE 2017**

DOSSIER N° 44

DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2017

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- *approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n°2 de 2017 jointe et ses annexes,*
- *actualisent les autorisations de programme (A.P.) et les crédits de paiement des opérations listées*

DOSSIER N° 45

PAIEMENT DES DEPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- *approuvent le présent rapport et autorisent, avant l'adoption du budget 2018, le Président du Conseil d'administration du SDIS à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris :*

- *les crédits afférents au remboursement de la dette en capital des annuités arrivant à échéance ;*
- *les crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.*

DOSSIER N° 46

SUPPRESSION DE TROIS CONTRATS EMPLOIS D'AVENIR

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décident de supprimer les trois contrats emplois d'avenir suivants :

- *2^{ème} poste d'ambassadeur du volontariat au service DEV*
- *le poste d'assistant photo et vidéo au service communication*
- *2^{ème} poste d'assistant restauration affecté au CEFOR*

DOSSIER N° 47

**SUPPRESSION D'UN POSTE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL
MIS A DISPOSITION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuvent la suppression d'un poste permanent du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels du grade de Contrôleur Général à compter du 1^{er} Janvier 2018 suite au départ en retraite de l'officier mis à disposition du Ministère de l'Intérieur.

DOSSIER N° 48

AJUSTEMENTS DE L'ORGANIGRAMME DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuvent les ajustements d'organigramme suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- *suppression d'un poste de Contrôleur Général suite au départ en retraite d'un officier mis à disposition de l'Etat-major de Zone Est ;*
- *suppression des trois postes Emploi d'avenir suivants :*
 - *2^{ème} poste d'ambassadeur du volontariat au service DEV*
 - *le poste d'assistant photo et vidéo au service communication*
 - *2^{ème} poste d'assistant restauration affecté au CEFOR.*

DOSSIER N° 49

**MISE EN PLACE D'ASTREINTES OPERATIONNELLES DANS
LE REGIME DE LA GARDE OPERATIONNELLE**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décident d'intégrer, dans le régime de la garde opérationnelle du SDIS 37, pour les seuls personnels logés par nécessité absolue de service et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018, des astreintes opérationnelles définies comme suit :

- *30 astreintes de 12 heures de nuit (lundi au vendredi)*
- *6 astreintes de 24 heures (week-end et jours férié)*

DOSSIER N° 50

MODALITES DE RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- valident les motifs et les conditions de recrutement des agents contractuels présentés.

DOSSIER N° 51

TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Président à :

- *transformer les postes susvisés au titre de l'année 2018 ;*
- *signer les arrêtés correspondants ;*
- *adopter le tableau des effectifs approuvé au 1^{er} janvier 2018 tel qu'il figure en annexe.*

**COMPETENCES ASSUMÉES PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE
DANS LE CADRE DU SOCLE COMMUN**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion au socle commun de compétences proposée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, afin de bénéficier de l'ensemble des missions, à savoir :

- le secrétariat de la Commission de Réforme et du Comité Médical*
- une assistance juridique statutaire*
- une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents en dehors de leur collectivité ou établissement d'origine : cette mission est complétée par la mise en place d'un conseiller mobilité*
- une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite : cette mission est complétée par la mise en place de permanences dans les collectivités pour réaliser des entretiens individuels retraite.*
- l'accompagnement psychologique des agents*
- la mise à disposition d'un Déontologue Référent*

Cette convention est conclue pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Le taux de cotisation s'élève à 0,065% des rémunérations brutes annuelles (traitement indiciaire et NBI) des personnels administratifs et techniques (titulaires et non titulaires).

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration, des Finances et des Ressources Humaine

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'État.

Recueil publié le

ANNEXES

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Convention de mise à disposition d'épaves dépolluées	dossier1
2	Convention d'utilisation du gymnase du collège de Neuillé Pont Pierre	dossier2
3	Convention d'échange de moyens avec le lycée de Fondettes - mise à disposition d'infrastructures du CEFOR	dossier5
4	Convention de mise à disposition des installations sportives de la commune de Monts	dossier11
5	Convention de mise à disposition des installations sportives de la Ville de Montlouis-sur-Loire	dossier12
6	Convention de mise à disposition des installations sportives sur la commune de Sonzay	dossier13
7	Convention de mise à disposition du gymnase du CSP Loches	dossier14
8	Ventes n° 2 de 2017 de véhicules et équipements	dossier17
9	Réforme n° 3 (mobilier et électroménager)	dossier18
10	Réforme n° 4 de matériels (informatiques)	dossier19
11	Réforme n° 5 d'équipements de protection individuelle (rangers)	dossier20
12	Modification du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI)	dossier22
13	Modification des tarifs du SDIS 37 pour les prestations liées à la formation	dossier23
14	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels du SDIS 37 à l'Association Sapeurs-Lipopette	dossier25
15	Emprunt 2017 du SDIS – Consultation et analyse des offres des banques	dossier31
16	Décision modificative N° 1 – Exercice 2017	dossier32
17	Répartition des contingents communaux 2018	dossier33
18	Adhésion du SDIS au régime d'assurance chômage	dossier35
19	Communication du rapport annuel d'activité des sapeurs-pompiers volontaires pour l'année 2016	dossier36
20	Renouvellement des conventions entre le SDIS et le CNPE de Chinon	dossier37
21	Ventes n°3 de 2017 de véhicules équipements et compresseurs	dossier39
22	Avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité – extension du périmètre aux actes budgétaires	dossier41
23	Convention de partenariat avec l'UGAP définissant les modalités de satisfaction des besoins des SDIS du Centre Val de Loire	dossier42
24	Convention relative aux concours externes des épreuves d'accès au grade de caporal de sapeur-pompier professionnel organisé par le SDIS D'ILLE ET VILAINE au titre de l'année 2018	dossier43
25	Décision Modificative N° 2 exercice 2017	dossier44
26	Ajustements de l'organigramme du SDIS 37	dossier48
27	Mise en place d'astreintes opérationnelles dans le régime de la garde opérationnelle	dossier49
28	Transformations de postes au titre de l'année 2018	dossier51
29	Compétences assumées par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dans le cadre du socle commun	dossier52

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CASDIS

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation
1	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2017
2	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe au titre de l'année 2017
3	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2017
4	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2017
5	Arrêté portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe au titre de l'année 2017
6	Arrêté portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de Lieutenant de 2 ^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels
7	Arrêté portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de Lieutenant de 2 ^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels
8	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de Lieutenant 1 ^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2017
9	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2017
10	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de médecin hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2017
11	Arrêté portant délégation de signature au Directeur des Finances et des Ressources Humaines et à ses Chefs de Groupement
12	Arrêté portant liste départementale des médecins habilités pour la détermination de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers
13	Arrêté portant modification des représentants du personnel au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire
14	Liste des membres de la commission d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire
15	Liste des membres de la commission consultative du Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire